
SUPPLÉMENT GRAPHIQUE

PROPOSITION PRÉLIMINAIRE DU CCWG- RESPONSABILITÉ POUR CONSULTATION PUBLIQUE

4 mai 2015

Ces graphiques sont un complément à la proposition du CCWG-Responsabilité « Proposition préliminaire du groupe de travail intercommunautaire chargé du renforcement de la responsabilité (CCWG) pour consultation publique, 4 mai 2015 ».

Les graphiques présentent les principales recommandations de la proposition du CCWG-Responsabilité, mais ne s'affichent pas toutes les options présentées. Les graphiques seront mis à jour régulièrement afin de refléter l'évolution des points de vue du CCWG-Responsabilité au fur et à mesure que le groupe répond aux processus de consultation publique et à l'avis de la communauté.

Mécanisme de la communauté: modèle d'adhésion des SO/AC

Un mécanisme pour donner à la communauté le pouvoir d'agir, tel que proposé par le CCWG-Responsabilité.

De quoi s'agit-il ?

Le mécanisme communautaire décrit la structure juridique selon laquelle la communauté de l'ICANN peut imposer légalement les compétences communautaires recommandées par le CCWG-Responsabilité en vertu de la Loi de la Californie.

Bref, les organisations de soutien (SO) et certains comités consultatifs (AC) pourraient former des associations sans personnalité morale pour devenir membres* (ou alternativement « Indicatifs ») de l'ICANN, en leur donnant un éventail de pouvoirs garantis en vertu de la Loi de la Californie et les outils pour faire respecter leurs droits contre l'ICANN.

En outre, un groupe plus vaste de la communauté (avec les membres et les non-membres des SO/AC) pourrait exercer des pouvoirs communautaires importants. Les décisions de ce groupe seraient exécutées par les membres. Les détails de cette procédure restent à déterminer.

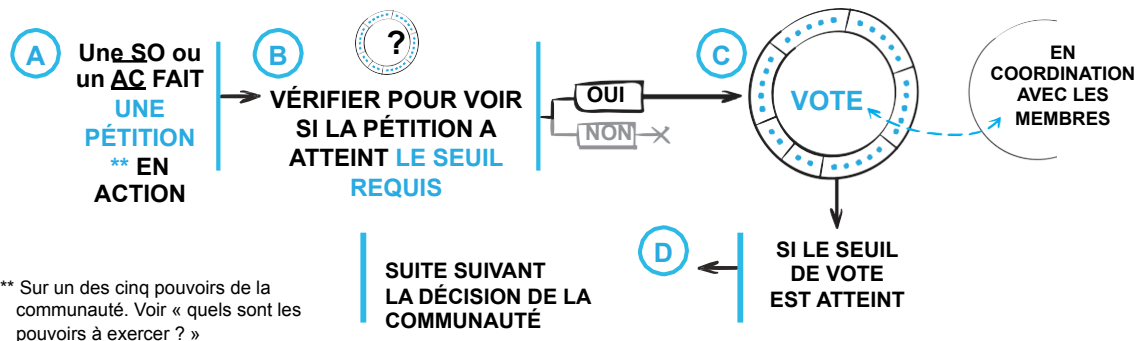
Cette modification n'aurait aucune incidence sur la manière d'opérer des participants à ces groupes. Elle n'introduirait pas non plus de nouveaux risques pour eux.

Quels sont les pouvoirs pouvant être exercés ?



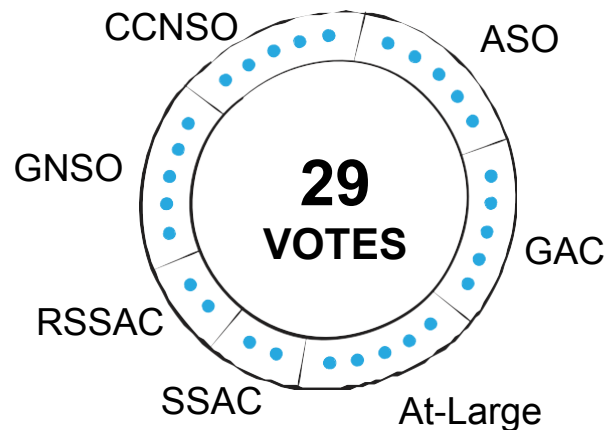
Principe de fonctionnement

Le processus communautaire ascendant serait en mesure de soulever la question, et le processus de pétition serait initié par une organisation de soutien (SO) ou un comité consultatif (AC). Cela pourrait ressembler à :



Influence dans le mécanisme communautaire

Les votes sont issus des SO et des AC de l'ICANN, et à certaines fins du Comité de nomination. Chaque SO/AC a un certain nombre de « votes » dans le mécanisme communautaire qui se prononcent sur les pouvoirs établis pour la communauté.



* Le CCWG a décidé de proposer le modèle d'adhésion des SO/AC comme mécanisme de référence. Les variations de ces mécanismes sont également envisagées, y compris que les SO/AC deviennent des « indicateurs » au lieu de membres. Il serait également possible que les sept participants au mécanisme communautaire deviennent des membres.

Reconsidérer/rejeter le budget ou les plans opérationnels/stratégiques

DESCRIPTION

Ce pouvoir donnerait à la communauté la possibilité d'examiner les plans stratégique/opérationnel et les budgets après leur approbation par le Conseil d'administration (mais avant leur entrée en vigueur) et les rejeter.

QUI PEUT INITIER UNE PÉTITION ?

Le processus communautaire ascendant serait en mesure de soulever la question, et le processus de pétition serait initié par une organisation de soutien (SO) ou un comité consultatif (AC).

POUR QUELLES RAISONS ILS PEUVENT INITIER ?

La communauté peut rejeter des décisions du Conseil d'administration relatives au plan stratégique et au budget aux cas où le Conseil d'administration n'aurait pas dûment pris en considération l'avis de la communauté.

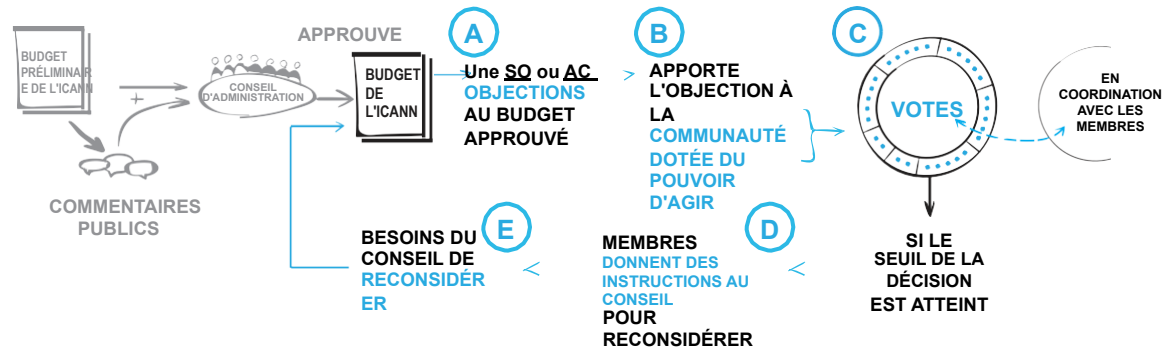
CE QUI EST REQUIS POUR INITIER

Les délais devraient être inclus dans le processus de planification et de budgétisation pour s'assurer qu'un seul rejet ne perturbe pas indûment le processus de planification et de budgétisation .

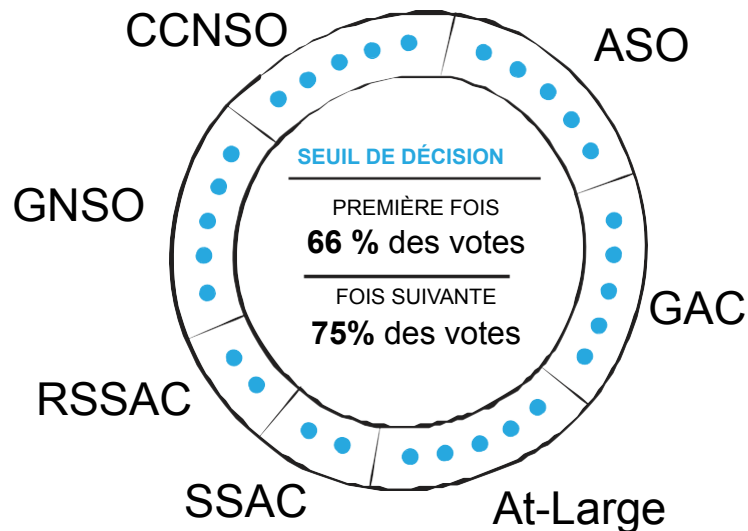
LIMITES ÉTABLIES POUR ÉVITER LES ABUS ?

Un processus de reconsidération n'autorise pas la communauté de réécrire le budget. Pour éviter un cycle de blocage, un plan ou un budget ne pourra pas être renvoyé avec les nouvelles questions soulevées, mais la communauté peut rejeter une version ultérieure lorsqu'elle n'accepte pas les révisions du Conseil.

PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT



VOTE DE L'ENSEMBLE DE LA COMMUNAUTÉ EN COORDINATION AVEC LES MEMBRES



2 Reconsidérer/rejeter les modifications apportées aux statuts constitutifs de l'ICANN

DESCRIPTION

Ce pouvoir donnerait à la communauté la possibilité de rejeter les modifications proposées aux statuts constitutifs après leur approbation par le Conseil d'administration mais avant leur entrée en vigueur.

QUI PEUT INITIER UNE PÉTITION ?

Le processus communautaire ascendant serait en mesure de soulever la question, et le processus de pétition serait initié par une organisation de soutien (SO) ou un comité consultatif (AC).

POUR QUELLES RAISONS ILS PEUVENT INITIER ?

Ceci aurait lieu très probablement lorsqu'un changement proposé a altéré la mission, les engagements et les valeurs fondamentales, ou a eu un impact négatif sur la capacité de l'ICANN pour accomplir son but suivant l'opinion de la Communauté, mais serait disponible en réponse à tout changement proposé aux statuts constitutifs.

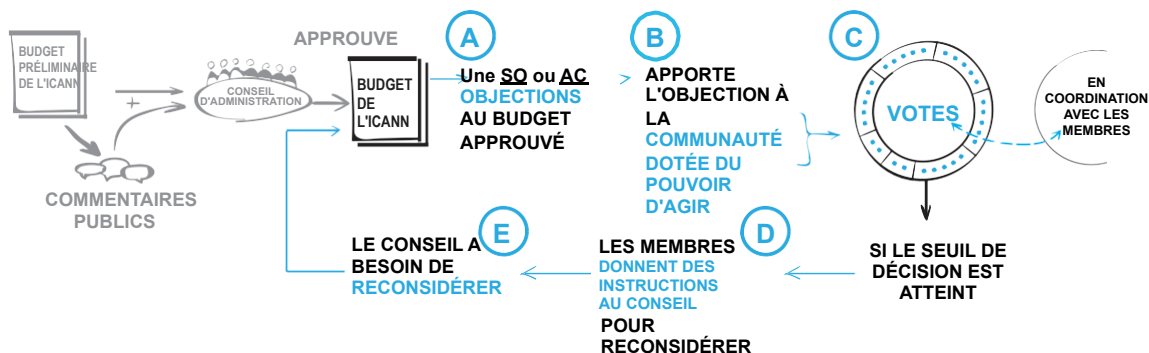
CE QUI EST REQUIS POUR INITIER

L'exercice du pouvoir serait inclus dans le processus d'adoption des statuts constitutifs (probablement une fenêtre de deux semaines suite à l'approbation du Conseil d'administration). La réponse du Conseil d'administration devrait être de tenir compte de la rétroaction, faire des ajustements, et proposer une nouvelle série d'amendements aux statuts constitutifs.

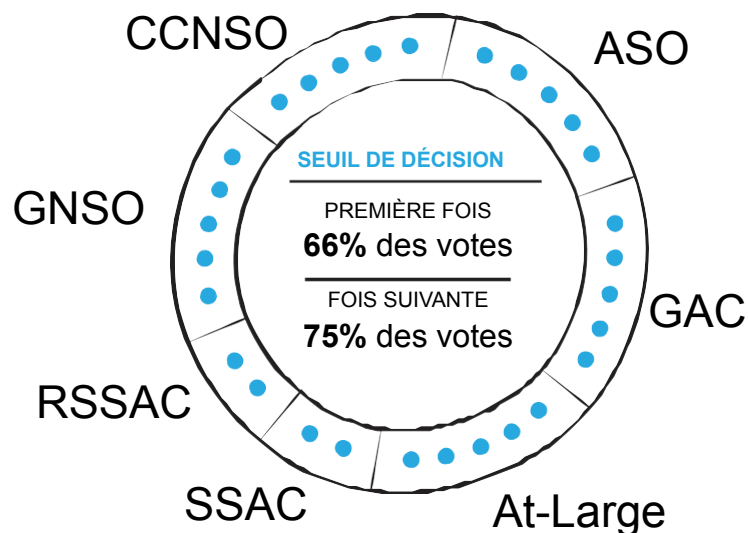
LIMITES ÉTABLIES POUR ÉVITER LES ABUS

Ce pouvoir n'autorise pas la communauté à réécrire une modification proposée aux statuts : c'est un processus de rejet, la communauté n'est pas heureuse de la signalisation. Pas de limite au nombre de fois qu'une proposition de modification peut être rejetée, mais le seuil est une manière de limiter les possibilités d'abuser de ce pouvoir.

PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT



VOTE DE L'ENSEMBLE DE LA COMMUNAUTÉ EN COORDINATION AVEC LES MEMBRES



DESCRIPTION

Ce pouvoir devrait faire partie du processus énoncé pour accepter les modifications aux statuts « fondamentaux ». Il exige que la communauté donne son avis conforme à tout changement, un processus de codécision entre le Conseil et la communauté.

QUI PEUT INITIER UNE PÉTITION ?

Aucune pétition, un processus de la communauté et du Conseil d'administration. Le Conseil peut proposer d'ajouter ou de supprimer un statut constitutif fondamental.

Ce processus exige un degré élevé de soutien de la communauté.

SUR LES RAISONS POUR LESQUELLES ILS PEUVENT INITIER

Afin de protéger les dispositions des statuts, la communauté considère essentiel qu'un processus automatique soit déclenché chaque fois que le processus d'ajouter ou de retirer un règlement fondamental est proposé.

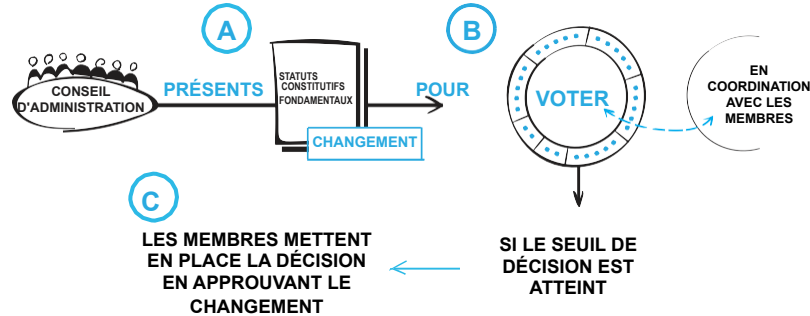
CE QUI EST REQUIS POUR INITIER

Les délais devraient être inclus dans le processus de planification et de budgétisation pour s'assurer qu'un seul rejet ne perturbe pas indûment le processus de planification et de budgétisation .

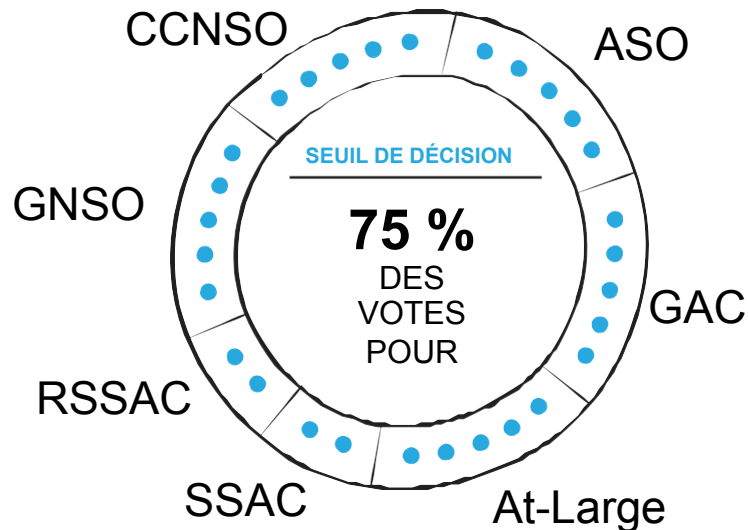
LIMITES ÉTABLIES POUR ÉVITER LES ABUS

N/D

PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT



VOTE DE L'ENSEMBLE DE LA COMMUNAUTÉ EN COORDINATION AVEC LES MEMBRES



Destituer les membres individuels du Conseil (SO / AC)

DESCRIPTION

L'organisation de la communauté ayant nommé un administrateur donné pourrait mettre fin à son mandat et déclencher un nouveau processus de nomination. L'approche générale, conforme à la Loi, est que l'organisme qui nomme est le même qui destitue.

QUI PEUT INITIER UNE PÉTITION ?

Chaque organisation communautaire qui nomme un administrateur donné peut mettre fin à son service avant l'expiration du mandat et déclencher un nouveau processus de nomination.

Pour les sept administrateurs nommés par les trois SO ou par la communauté At-Large (ou par des subdivisions de ces organisations, par exemple au sein de la GNSO), un processus mené par l'organisme de nomination ou la subdivision conduirait à la destitution de l'administrateur.

POUR QUELLES RAISONS ILS PEUVENT INITIER ?

Les motifs pour initier un processus de retrait appartiennent à l'organisation qui a nommé l'administrateur ; les seuils de vote sont à déterminer par chaque groupe.

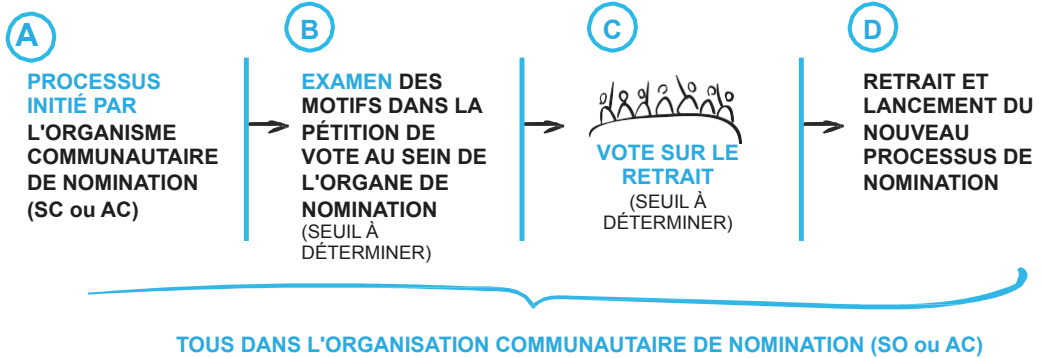
CE QUI EST REQUIS POUR INITIER

Les organisations de nomination devraient établir leurs propres processus et des seuils de vote pour la destitution.

LIMITES ÉTABLIES POUR ÉVITER LES ABUS

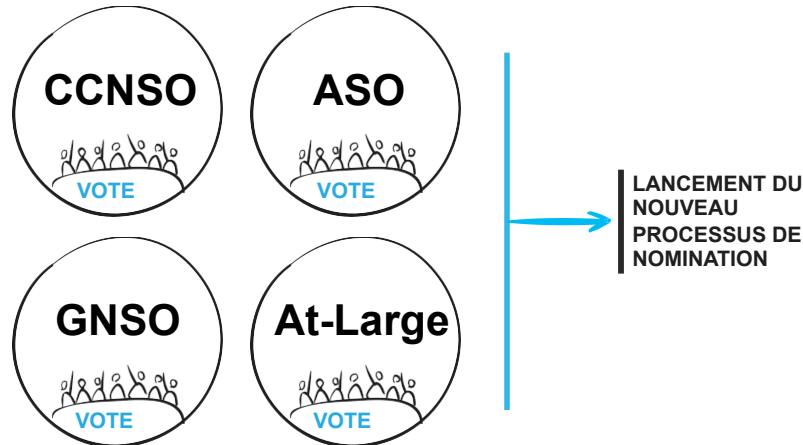
Les membres des SO/AC qui élisent les administrateurs seront chargés du retrait. Le retrait déclencherait un processus de nomination prédéfini

PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT



QUI VOTE : MODÈLE SO/AC

Le corps de nomination vote uniquement sur le retrait de son propre directeur



Destituer les membres individuels du Conseil (NomCom)

DESCRIPTION

L'approche générale, conforme à la Loi, est que l'organisme qui nomme est le même qui destitue. Cela est aussi applicable au NomCom.

QUI PEUT INITIER UNE PÉTITION ?

Le processus communautaire ascendant serait en mesure de soulever la question. Un processus de suppression doit être déclenché par une pétition d'au moins deux SO ou AC (ou un groupe de parties prenantes de la GNSO). Une telle requête énoncerait les motifs pour lesquels le retrait a été demandé.

POUR QUELLES RAISONS ILS PEUVENT INITIER ?

Les motifs de retrait présentés dans la pétition seraient examinés au sein des organisations du mécanisme communautaire.

Le CCWG sollicite les commentaires de la communauté à cet égard et offre deux options pour considération :

1. Les membres du NomCom au moment de la réception de la pétition décideront.
2. Un comité spécial du NomCom pourrait être mis en place pour traiter les demandes de retrait.

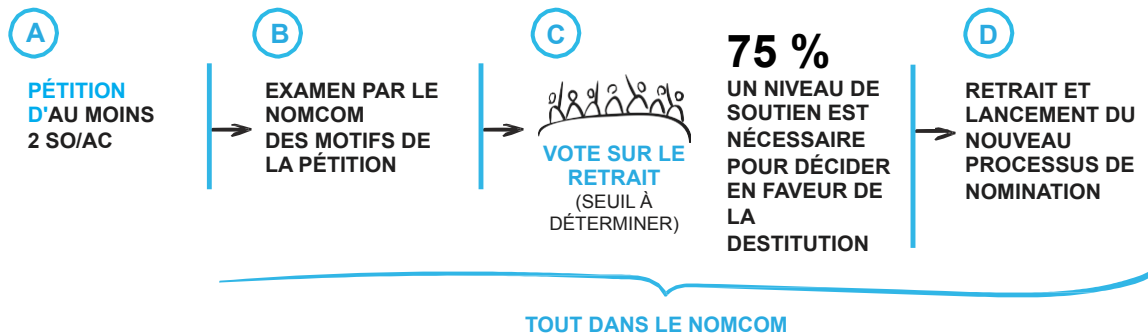
CE QUI EST REQUIS POUR INITIER

L'organe de décision étant les SO, les AC ou le comité de nomination, le retrait nécessiterait un niveau [75 %] de soutien (ou équivalent) pour décider en faveur du retrait.

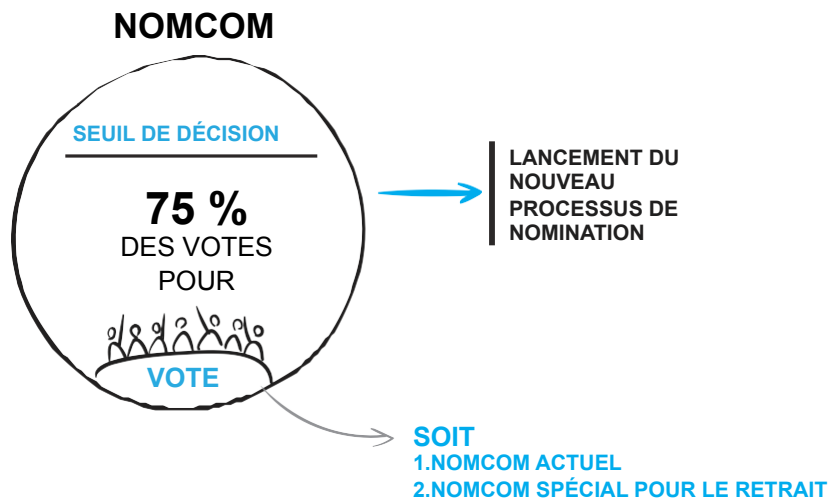
LIMITES ÉTABLIES POUR ÉVITER LES ABUS

Les seuils de vote pour n'importe quel processus de destitution doivent être élevés de sorte à empêcher une utilisation irréfléchie du processus et d'assurer un mécanisme de dernier recours.

PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT



QUI VOTE : MODÈLE DU COMITÉ DE NOMINATION



DESCRIPTION

Ce pouvoir permettrait à la communauté de causer le retrait de l'ensemble du Conseil de l'ICANN.

QUI PEUT INITIER UNE PÉTITION ?

La communauté lancerait l'usage de ce pouvoir sur la pétition des deux tiers des SO ou AC à l'ICANN, au moins une pétition des SO et une pétition des AC.

POUR QUELLES RAISONS ILS PEUVENT INITIER ?

Il peut y avoir des situations où le retrait d'un administrateur individuel de l'ICANN n'est pas considéré comme une réparation suffisante pour la communauté -- où un ensemble de problèmes sont devenus tellement enracinés que la communauté souhaite destituer tout le Conseil de l'ICANN dans une seule décision.

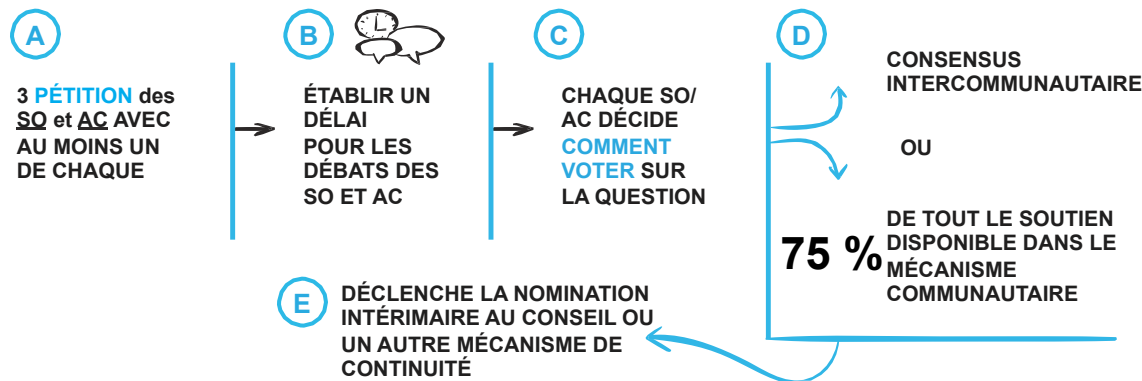
CE QUI EST REQUIS POUR INITIER

Il serait préférable qu'une décision de ce genre soit basée sur le consensus intercommunautaire. Si ce consensus n'est pas évident, un seuil suffisamment élevé pour l'exercice de ce pouvoir, [75 %] de tout le soutien disponible au sein du mécanisme communautaire devra être établi pour l'appliquer.

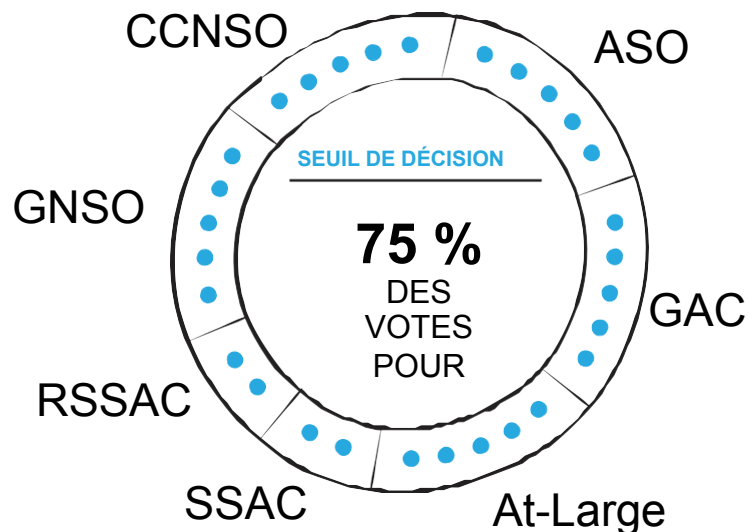
LIMITES ÉTABLIES POUR ÉVITER LES ABUS

Le seuil élevé pour l'initiation a été choisi afin d'éviter que les SO ou AC empêchent le rappel du Conseil d'administration, mais également aussi élevé que possible pour que cela ne devienne pas impossible. L'exigence sur toute approbation ou désapprobation enregistrable doit éviter la non-participation en réduisant le seuil de décision effectif.

PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT



VOTE DE L'ENSEMBLE DE LA COMMUNAUTÉ EN COORDINATION AVEC LES MEMBRES



IRP

Améliorations au processus de révision indépendante recommandées

Quoi de neuf ?

Le nouvel IRP

- a des décisions contraignantes
- qui permettent la révision du fond et de la procédure de conformité
- est plus accessible en termes de qui a qualité pour engager un IRP
- à moindre coût
- a un nouveau panel permanent de sept membres



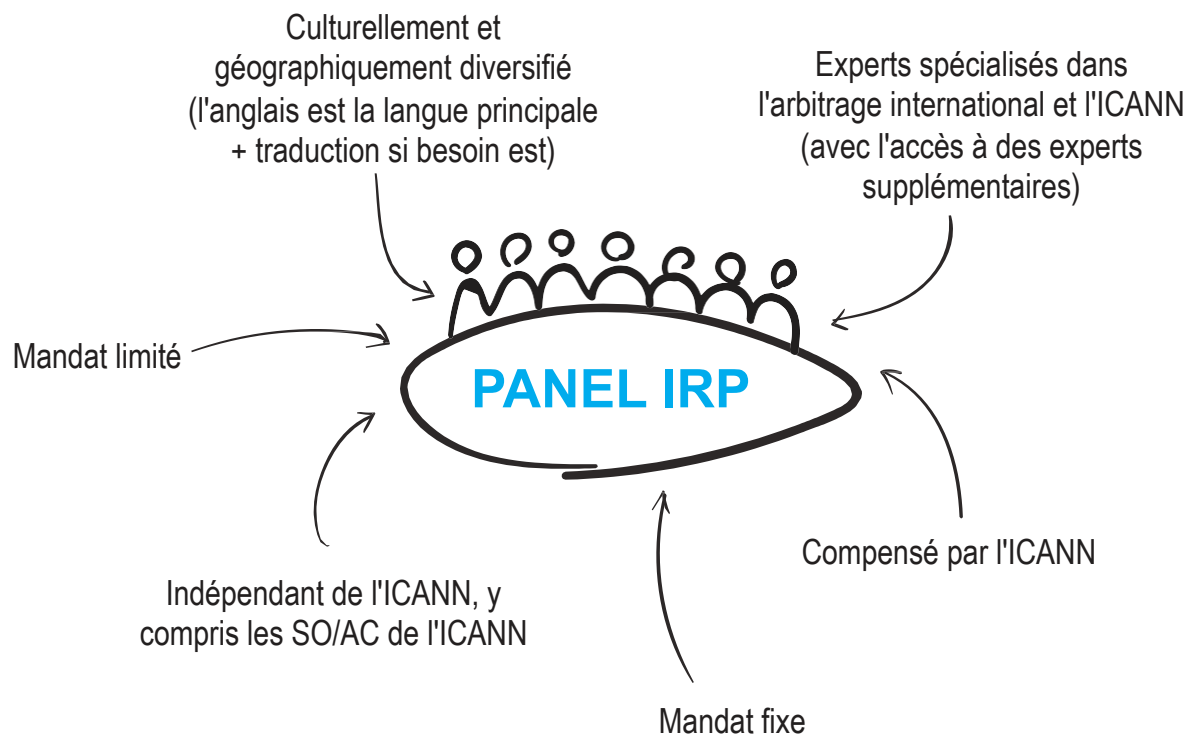
IRP

Améliorations au processus de révision indépendante recommandées

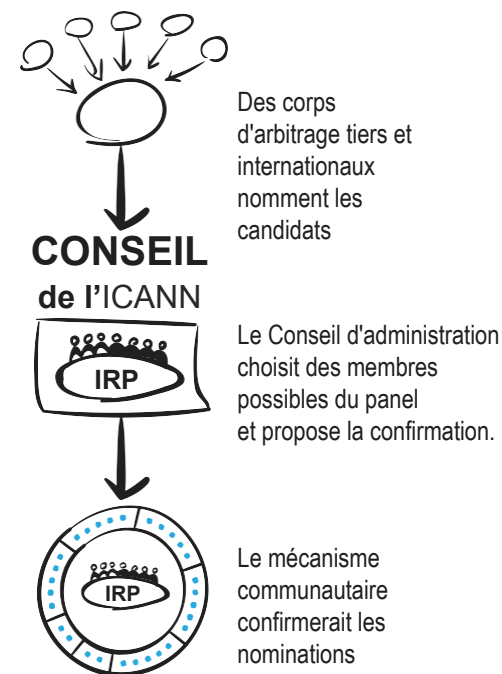
Le nouveau panel IRP

La base de la recommandation est un panel permanent de 7 membres responsable d'une fonction d'arbitrage/judiciaire totalement indépendante pour la communauté de l'ICANN.

Caractéristiques du panel



Processus de sélection des membres du panel



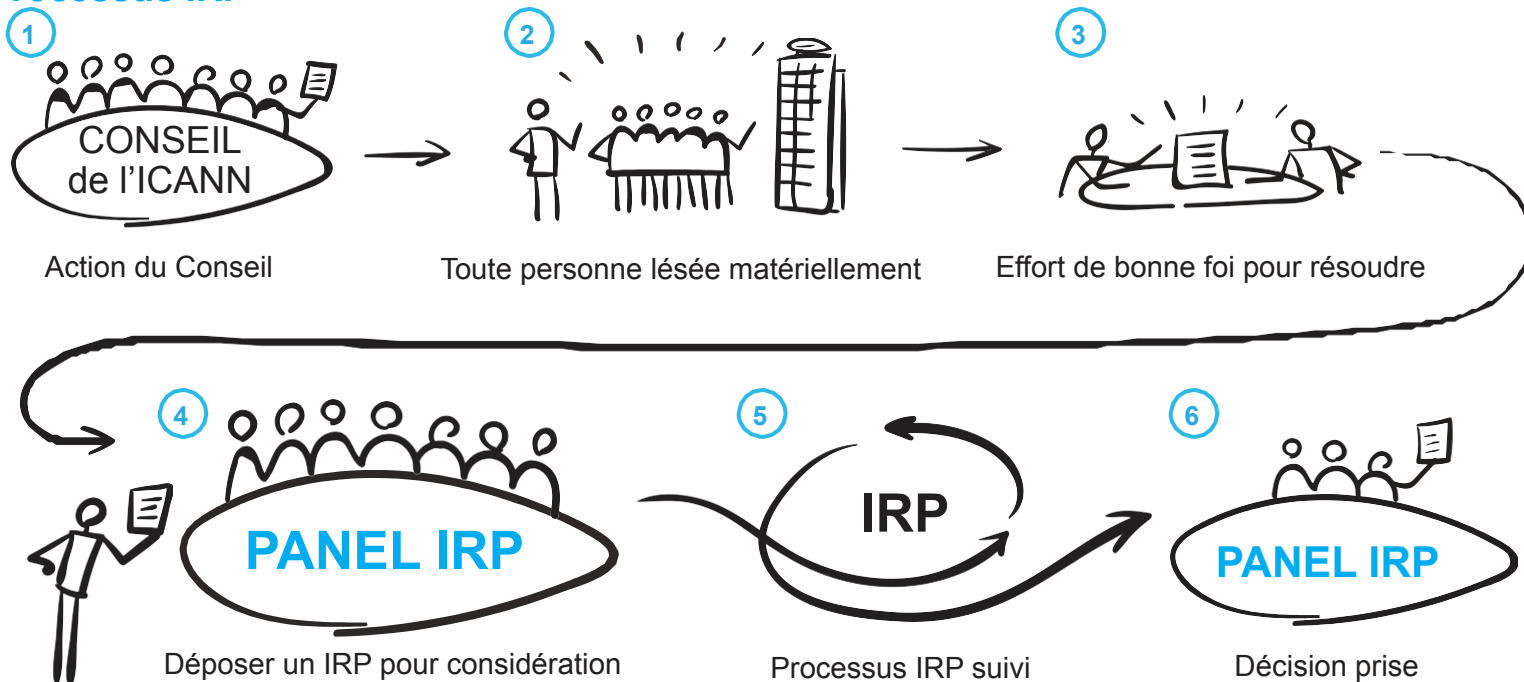
IRP Améliorations au processus de révision indépendante recommandées

Déposer un IRP

Qui peut demander un IRP ?

N'importe qui peut initier un IRP, si cette personne est matériellement affectée par des actions ou des inactions de l'ICANN, en violation de l'acte constitutif de l'ICANN ou de ses statuts, y compris les engagements énoncés dans la déclaration préliminaire de la mission, les engagements, les valeurs fondamentales et les politiques de l'ICANN.

Processus IRP

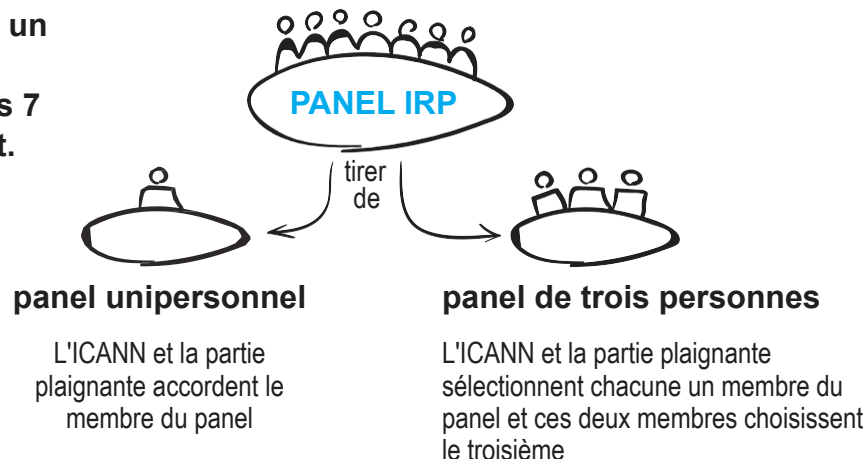


IRP

Améliorations au processus de révision indépendante recommandées

Décisions de l'IRP

Prendre des décisions L'IRP se prononce en créant un panel de 1 ou 3 personnes parmi les 7 du panel permanent.



Décisions possibles

Les décisions possibles sont qu'une action (ou inaction) du viole l'acte constitutif de l'ICANN ou ses statuts, y compris les engagements énoncés dans la déclaration préliminaire de la mission, les engagements, et les valeurs fondamentales de l'ICANN.

Caractéristiques de la décision

